

29 décembre 2016

RAPPORT DU JURY

Administrateurs des Affaires Maritimes

Articles 4-1, 4-2, 6-1 et 7-2

Session 2016



SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GENERALE.....	4
2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
2.1 – Épreuve de note de synthèse.....	4
2.1.1- Articles 4-2 et 6-1.....	4
2.1.2- Articles 4-1.....	5
2.2 – Épreuve de Sciences et Techniques.....	6
2.3 – Épreuve d’Anglais.....	6
2.4 - Épreuve de Sciences de la Vie et Environnement.....	7
2.4.1 – Remarques sur l’épreuve générale.....	7
2.4.2 – Proposition de développement du sujet.....	7
2.5 - Épreuve de Sciences économiques.....	9
2.6 – Épreuve de droit privé.....	10
2.6.1 – Analyse du sujet (La distinction entre droit réel et droit personnel).....	10
2.6.2 – Typologie des erreurs.....	11
2.6.3 – Typologie des qualités et conseils aux candidats.....	12
2.6.4 – Impressions globales.....	12
2.6.5 – Impression par sujets et épreuves.....	13
3 - ÉPREUVES ORALES.....	17
4 – STATISTIQUES.....	20

1 - PRÉSENTATION GENERALE

Le concours 2016 s'est déroulé pour les épreuves écrites du 26 au 28 avril 2016 et pour les épreuves orales les 20, 21, 22, 28, 29 et 30 juin 2016, puis du 4 au 6 juillet 2016.

Le concours était ouvert :

- Article 4-1 : 8 postes ouverts, selon l'[arrêté du 11 avril 2016](#),
- Article 4-2 : 4 postes ouverts, selon l'[arrêté du 11 avril 2016](#),
- Article 6 : 2 postes ouverts, selon l'[arrêté du 11 avril 2016](#),
- Article 7-2 : 2 postes ouverts, selon l'[arrêté du 11 avril 2016](#),

Le jury avait été préalablement composé selon l'[arrêté du 4 février 2016](#).

2 - ÉPREUVES ÉCRITES

2.1 – Épreuve de note de synthèse

2.1.1- Articles 4-2 et 6-1

Analyse du sujet

Le thème du dossier « **Présenter un point d'actualité en matière de développement durable et de transition écologique et énergétique pour le domaine des activités maritimes** », devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, principalement, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure,
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'une problématique contemporaine, qui peut être présentée à travers de nombreux exemples qui peuvent illustrer une réflexion d'ensemble.

Typologie des erreurs relevées

- sur le fond, le principal écueil était le risque d'énoncer quelques poncifs et de reprendre, au-delà des documents, des idées toutes faites, par défaut d'une réflexion suffisamment mûrie sur une question de cette nature, sensible et très actuelle. Dans le cas d'espèce, tous les documents ne devaient pas forcément être mentionnés.
- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ces deux concours. On notera cependant une différence de niveau des productions écrites entre le concours 4-2 (4 copies faibles ou moyennes – ayant obtenu des notes de 8,25 à 9,5 – et 3 copies notées entre 12 et 13 sur un total de 7

compositions, soit 43 % des copies obtenant 10/20 ou plus) et le concours 6-1 où il y a une meilleure homogénéité en termes de qualité (3 copies notées entre 8,5 et 9 et 10 copies notées entre 10 et 14,5 sur un total de 13 compositions, soit 77 % des copies obtenant 10/20 ou plus).

- À noter que les meilleures copies ont toutes présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui ont permis, quelle que soit la longueur des contributions concernées, une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé.

Cet ensemble de points fait assurément une différence entre candidats, dans un contexte de correction d'un volume important de copies (80 copies de 8 pages en moyenne, soit environ 640 pages), lors d'un concours par nature très sélectif pour accéder à un corps de niveau A+.

2.1.2- Articles 4-1

Analyse du sujet

Le thème du dossier « **Présenter un point d'actualité en matière de développement durable et de transition écologique et énergétique pour le domaine des activités maritimes** », devait permettre aux candidats à partir, notamment, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment),
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'une problématique contemporaine, qui peut être présentée à travers de nombreux exemples qui peuvent illustrer une réflexion d'ensemble et la proposition d'un plan.

Typologie des erreurs relevées

- sur le fond, le principal écueil était le risque d'énoncer quelques poncifs et de reprendre, au-delà des documents, des idées toutes faites, par défaut d'une réflexion suffisamment mûrie sur une question de cette nature, sensible et très actuelle.
- Sur 61 copies du concours externe, trente, qui ont reçu des notes allant de 9 à moins de 12/20, n'ont pas échappé à cette difficulté. 20 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12 et 14/20 et, cette année, 10 copies se sont révélées de très bonne ou d'excellente facture (notes comprises entre 14,25 et 16,5/20).
- **À noter qu'une copie a reçu une note éliminatoire de 5/20**, ce qui peut arriver en raison d'une trop grande faiblesse dans la qualité d'expression écrite et/ou d'un contenu sur le fond sans rapport avec l'exercice attendu par défaut de maîtrise ou

manque de méthode. Dans le cas présent, cette copie ne comportait que 7 lignes d'introduction au sujet (il s'agit ici probablement d'un problème de gestion du temps et du volume documentaire fourni, lié à un manque de méthode).

- Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier globalement très bien appréhendée dans ce concours externe, à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours.
- On mentionnera également la tendance de certaines copies à fournir un volume très important d'information (10 ou 12 pages), parfois organisé dans un plan très détaillé, mais traité avec un style télégraphique très « fiche mémo » (succession de tirets) qui ne permet pas de se faire une véritable idée – outre la puissance de travail des candidats sur la durée de l'épreuve et l'exhaustivité recherchée – de leurs qualités rédactionnelles et de leur analyse. L'absence de conclusion, qui n'est pas impérative dans un tel exercice mais qui peut en 3 à 5 lignes clore la synthèse, peut aussi s'avérer préjudiciable.
- À noter que les meilleures copies ont toutes présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de qualité de conception du plan et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis, quelle que soit la longueur des contributions concernées, une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé. Cet ensemble de points fait assurément une différence entre candidats, dans un contexte de correction de plus de 80 copies (soit environ 640 pages), lors d'un concours par nature très sélectif pour l'accès à un corps de catégorie A+.

2.2 – Épreuve de Sciences et Techniques

Épreuve très difficile, car elle regroupe toutes les connaissances en électricité, électronique, électronique de puissance et électrotechnique, résistance des matériaux et mécanique.

Il est nécessaire de spécialiser cette épreuve en trois branches

- physique, résistance des matériaux et mécanique ;
- électronique ;
- électrotechnique ;

en essayant de coller le plus possible à des spécialités d'études scientifiques supérieures.

2.3 – Épreuve d'Anglais

Le sujet proposé est un extrait de magazine. Il ne comporte pas de piège ni de difficulté particulière.

Certains points demandent un peu de réflexion et d'analyse pour être correctement traduits. Ces points permettent de faire ressortir le niveau des candidats en anglais écrit.

Ce texte a également un caractère maritime marqué. Certaines expressions ont pu dérouter quelques candidats manquant de culture maritime générale.

La majorité des copies se situe dans la fourchette « moyen à bon », quelques copies sont au-dessus du lot, quelques-unes sont faibles à très faibles.

Par rapport à l'année dernière, les notes sont plus groupées, il y a moins d'extrêmes.

4 notes sont éliminatoires (< 8)

Il ne faut pas oublier que l'anglais est une langue phonétique et que, par conséquent, seule une épreuve orale peut cerner le niveau réel du candidat.

2.4 - Épreuve de Sciences de la Vie et Environnement

2.4.1 – Remarques sur l'épreuve générale

Maîtrise de la réflexion

Comme cela a été souligné dans les rapports des années passées, et compte-tenu du type de sujet (*assez généraliste*), il est regrettable que certain(e)s candidat(e)s ne proposent pas *un plan clair en introduction* de leur dissertation. Il en résulte parfois un manque de fil conducteur voire de cohérence dans les réponses données. Les candidat(e)s doivent également veiller à *équilibrer leurs réponses* (éviter des développements trop longs de certaines parties, cela se faisant au détriment d'autres aspects qui bien que majeurs semblent très peu abordés).

Maîtrise de l'orthographe, respect des règles grammaticales et syntaxe.

Dans la perspective professionnelle qui est celle des candidat(e)s, la règle ci-dessus reste un pré-requis. Les candidat(e)s, suite à une relecture, devront faire en sorte que les normes rédactionnelles de base soient respectées. Il est nécessaire d'éviter les ratures à répétition, les traits tirés à main levée (schéma), les ajouts ici et là. La rédaction doit, en elle-même, refléter un état de rigueur dans les connaissances et dans la façon de les « retranscrire »

Une copie étoffée

La durée de l'épreuve (5h) suppose de mener une réflexion à la fois large, mais également approfondie avec, au-delà des notions générales, de connaissances plus précises (le cas échéant quelques chiffres) venant illustrer le propos.

2.4.2 – Proposition de développement du sujet

Le sujet de l'épreuve « Sciences de la Vie et Environnement » se décomposait, comme les années antérieures, en 2 questions relatives à chacun des deux axes du programme à savoir : A-*Connaissances générales en Biologie* et B- *Sciences Biologiques Marines*.

Bien évidemment le ***sujet de Biologie Générale*** : Les mécanismes de l' Evolution : du gène à l'environnement *via* la population - pouvait être traité selon différentes approches, plusieurs plans étaient pertinents. La proposition ci-dessous permet de faire ressortir les principaux concepts.

Bien réussir ce sujet ne demandait pas de développer l'ensemble des points/thèmes proposés ci-dessous. A travers quelques idées clés, les candidat(e)s devaient montrer leur compréhension des concepts de base.

- En introduction, il était possible de repositionner les questions relatives à l' Evolution à travers la génétique, et notamment la génétique des populations. Après avoir développé ce thème, le(a) candidat(e) pouvait s'intéresser aux interactions environnement-expression génétique (et évolution), et terminer en précisant que les théories classiquement admises sont actuellement complétées par de nouveaux concepts (épigénétique, transgénérationnel par exemple) ;
- Suite à l'introduction, il était nécessaire de repréciser (définir) quelques termes tels que ceux qui suivent : gènes, allèles, génotype, phénotype et polymorphisme génétique ;
- Replacer les différents niveaux concernés : de l'individu (du fait de la recombinaison génétique – méiose, chaque individu est différent) à la population (l'unité qui évolue dans son environnement). Repréciser également la notion de population en écologie : critères d'ordre génétique, spatial, & temporel ;
- Mettre en avant les notions de pool génétique - fréquences alléliques, capital adaptatif ;
- Positionner les travaux/concepts fondateurs : les bases de la génétique des populations (C. Darwin, G. Mendel) ;
- Notion de populations stables (Loi de Hardy-Weinberg) et les conditions de réalisation ;
- Les pressions évolutives telles que la sélection naturelle, la dérive génétique, les mutations, et les migrations. De la microévolution à la spéciation.
- Au-delà des mutations génétiques : modulation de l'expression du génome par les facteurs de l'environnement (épigénétique) ;
- Les théories de l'Evolution : l'exemple classique de la phalène du bouleau, sélection naturelle. La radiation adaptative ;
- Les théories de Darwin et Lamarck (en opposition ou complémentaires ?). Eventuellement les théories du neutralisme et du gène égoïste ;
- Théorie gradualiste (C. Darwin) et théorie des équilibres ponctués (S.-Jay Gould) ;
- Les connaissances actuelles concernant la régulation de l'expression génétique au niveau moléculaire : de nouvelles données pour compléter la théorie de l'évolution (exemple : la régulation spatio-temporelle de l'expression génétique : en fonction du stade de développement, du tissu). Une approche beaucoup plus fine que la notion de mutations.

Le **sujet des Sciences Biologiques Marines** : Biodiversité et valorisation des algues marines - pouvait être traité de façon classique pour ce qui est de la présentation.

- Afin de décrire la biodiversité des algues marines le(a) candidat(e) pouvait, comme cela a été le cas, aborder les grands groupes d'algues, Chlorophyta (Algues vertes), Phaeophyta (Algues brunes), Rhodophyta (Algues Rouges), leurs particularités biologiques, leurs conditions de vie et leur distribution sur l'estran. Quelques espèces remarquables pouvaient être citées. De même, le groupe des Cyanophyta pouvait être mentionné afin d'évoquer le cas particulier de la Spiruline (qui fait actuellement l'objet d'un large intérêt) ;
- En ce qui concerne la valorisation des algues marines, les algues alimentaires avec les algues « légumes » mais également les algues sous forme de compléments alimentaires avec leurs intérêts nutritionnels et leurs applications devaient être traitées. Il était important de discuter des phycocolloïdes (alginates, carraghénanes

et agars), additifs alimentaires algaux pour l'industrie agro-alimentaire avec leurs propriétés gélifiantes et stabilisantes ;

- L'utilisation des algues marines se décline dans de nombreux domaines en agriculture, en cosmétique, en thalassothérapie, en pharmacie. Outre les débouchés connus, le(a) candidat(e) pouvait aborder les perspectives prometteuses en terme de valorisation comme dans les secteurs tels que la médecine, la nutraceutique, les produits phytosanitaires, l'alimentation animale, ou encore leur incorporation dans de nouveaux matériaux ou composés tels que les plastiques biodégradables, ou les nanomatériaux).

2.5 - Épreuve de Sciences économiques

L'épreuve de sciences économiques teste la capacité des candidats à dissertar, c'est-à-dire discuter de manière équilibrée une question relativement large. Il leur est donc demandé de montrer leurs qualités de synthèse, d'expression et de construction en même temps que leur maîtrise technique. L'épreuve portait cette année encore sur un sujet alliant références théoriques, connaissance des institutions économiques et questions d'actualité. Le risque d'une guerre des monnaies a ainsi été au cœur de plusieurs réunions internationales importantes au printemps 2016 et de contributions théoriques remarquées. La question posée renvoie explicitement au point 4.2 du programme d'économie, mais elle concerne également le point 2.5 en ce qui concerne les politiques économiques.

La première attente du jury était que les candidats s'interrogent sur les différents sens que pouvait revêtir la question posée, ce qui n'a pas toujours été fait. De même, trop de candidats ont tenu pour acquis que les Etats ou les banques centrales pouvaient manipuler les taux de change à leur guise, ce qui n'est nullement évident avec la libéralisation du compte financier. Il était également utile de se demander sur quel critère une monnaie est jugée sur ou sous-évaluée : le taux de change assurant la parité des pouvoirs d'achat, notion de base en la matière, a trop rarement été évoqué ; sans parler de l'effet Balassa, totalement ignoré.

Une fois ces bases assurées, une double réponse était attendue : une guerre des monnaies est-elle probable ? Une telle guerre serait-elle dommageable ? De nombreuses copies ont ignoré l'une des deux questions. Sur le premier point, un rappel du contexte général était utile : l'insuffisance de demande globale pousse en effet les banques centrales à mener des politiques qui affaiblissent le taux de change, ce qui est parfois un effet non voulu, mais aussi un moyen d'empêcher la déflation par la hausse des prix à l'importation. Bien entendu, cette politique peut améliorer la compétitivité – prix, ce qui permettrait de réduire le chômage au détriment des partenaires commerciaux. Certains pays ont été accusés par le passé de chercher à maintenir artificiellement bas le cours de la monnaie nationale, en stérilisant les entrées de devises liées à l'excédent du compte courant, notamment la Chine. Cette période est révolue. C'est surtout entre pays développés que les accusations de sous-évaluation volontaire de la monnaie prennent de l'ampleur, entre les Etats-Unis et le Japon, par exemple.

Dans l'ensemble, cette question a été la mieux traitée des deux, avec parfois une profondeur historique qui était utile : comparaison avec la situation des années Trente, notamment. Par contre, la seconde question, lorsqu'elle est traitée, est vue sous l'angle des dévaluations compétitives et des distorsions de concurrence, mais de nombreux éléments sont ignorés. Citons rapidement les risques de montée du protectionnisme, les risques de change et l'incertitude planant sur les investissements directs étrangers ou la question des anticipations et des déséquilibres auxquels elles peuvent mener.

Une fois de plus, il faut souligner qu'il est plus important de se poser des questions et de traiter de manière équilibrée l'ensemble du sujet que d'accumuler citations et références. Cette épreuve n'est pas une épreuve d'érudition, mais les savoirs mobilisés dans le devoir doivent être réels. Rien ne produit d'effet plus fâcheux que d'attribuer à un auteur des vues contraires à celles qui lui sont reconnues parce que son nom a été rapidement mémorisé sans connaissance réelle de son apport. Il n'est pas demandé non plus aux candidats de proposer des mesures de politique publique, surtout dans un domaine aussi large. Certes, proposer un programme permettant de mettre fin aux dévaluations compétitives est audacieux, mais dépasse largement ce qui était attendu des candidats.

2.6 – Épreuve de droit privé

2.6.1 – Analyse du sujet (*La distinction entre droit réel et droit personnel*)

Nature du sujet :

Le sujet proposé est un thème classique du droit des biens. Il s'agit de la *summa divisio*, colonne vertébrale, qui constitue la toile de fond de toute réflexion sur le droit des biens en général et le droit de la propriété en particulier. Pour traiter correctement ce sujet, le candidat devait avoir à la fois des connaissances générales sur le droit patrimonial et être susceptible d'illustrer les grands mouvements qui traversent cette distinction par des exemples dont beaucoup relèvent de l'actualité.

A l'instar de tous les sujets de ce type fondé sur une distinction, le candidat devait servir le sujet en expliquant ce que recouvre la distinction, les critères et sa pertinence et aborder dans un deuxième temps la relativité de cette distinction.

Il s'agit donc d'un sujet qui dans son intitulé est déjà problématisé. Comme toute distinction, elle a l'avantage de la clarté, qualité propre à la dogmatique juridique, mais elle a aussi l'inconvénient de la « vulgarité » en ce qu'elle ne rend pas compte de l'ensemble des phénomènes et manque en ce sens de réalisme.

Objectifs :

Le sujet devait nécessairement être traité en deux temps. Le premier temps de la réflexion devait amener le candidat à présenter les critères de distinction entre droit personnel et droit réel (classification, droit patrimonial et extrapatrimonial, fonctions, nombre illimité pour le premier, limité pour le second ...) et aborder ensuite le régime distinct qui leur est appliqué (constitution, opposabilité, ...). La deuxième partie devait mettre en lumière les insuffisances d'une telle distinction en raison de l'essor de catégorie hybrides (droits figurant dans un cahier des charges ou dans un règlement de copropriété, engagements perpétuels ou de très longue durée...) et en raison d'une remise en cause des éléments distinctifs (abandon du *numerus clausus* des droits réels, théorie de l'opposabilité *erga omnes* des droits personnels...). Le sujet suppose une culture juridique solide sur les biens en général et une bonne connaissance de l'actualité juridique (jurisprudence de la CEDH, consécration d'un droit réel de jouissance spécial éventuellement perpétuel...).

L'introduction était l'occasion de revenir sur l'importance des distinctions en droit français. L'art du juriste est l'art de distinguer. Elle permettait de mettre en avant les qualités du dogmatisme juridique et de mettre en lumière cette *summa divisio* comme l'épine dorsale du droit des biens. L'introduction devait également amener le candidat à comparer cette

distinction avec d'autres systèmes juridiques notamment les systèmes de common law qui abordent le droit de propriété comme un ensemble de droits (bundle of rights) et facilite ainsi une approche plus pragmatique des droits et de leurs démembrements. Il aurait été utile de revenir également sur la controverse doctrinale française autour des notions de propriété, état d'une chose ou droit ?, et les démembrements du droit de propriété. Quant à l'aspect historique, il avait un enjeu majeur pour montrer comment la distinction s'est construite autour d'une peur : le rétablissement de l'asservissement des personnes par le droit et la volonté de protéger les libertés individuelles. Cela aurait débouché sur les nouveaux enjeux d'une telle distinction qui doit évoluer principalement sous la pression des libertés économiques. Le développement de l'activité et des besoins de l'économie invite à relativiser une distinction qui sur bien des aspects semble archaïque.

Plan possible :

- I. La persistance de la distinction entre droit personnel et droit réel
 - A. Les critères de distinction
 - B. Un régime distinct
- II. La pertinence de la distinction entre droit personnel et droit réel
 - A. La relativité de la distinction
 - B. L'essor de catégories hybrides

Niveau de difficultés :

Le sujet est relativement complexe, car il suppose du candidat des connaissances à la fois théoriques et techniques tout en étant au fait de l'actualité juridique sur le sujet.

2.6.2 – Typologie des erreurs

Sur le fond :

Quelques copies ne savaient même pas quel sens il fallait accorder à l'intitulé. Il s'agit de candidat n'ayant pas les bases du droit civil. On peut donc être étonné qu'ils aient opté pour le droit privé à l'écrit !

Ensuite, l'erreur la plus fréquente est d'avoir négligé le mot « distinction » et de s'être livré à une description de chaque terme (droit personnel d'un côté et droit réel de l'autre) sans comparaison. Généralement, l'absence de problématique dégagée en introduction explique ce travers.

L'autre erreur est un traitement trop abstrait et général. L'objectif d'une dissertation de droit privé est d'opérer une démonstration en s'appuyant sur des idées-force illustrées par des exemples importants ou d'actualité. Rien de tout cela dans les copies.

Quelques copies hors-sujet qui ont traité le droit des biens en général sans se préoccuper du sujet ni de sa problématique.

Sur la forme :

Certaines copies comportent encore de nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe. Quant à la ponctuation, elle est très aléatoire.

Globalement, on observe un style souvent peu clair et peu rigoureux. On a l'impression

d'une écriture à main levée sans avoir préparé la structure générale du devoir avant la rédaction. Certaines copies donnaient ainsi l'impression d'être des brouillons.

Enfin, les intitulés sont soit trop longs, soit peu clairs. Il faut des titres courts et explicites, ce qui faisait souvent défaut.

2.6.3 – Typologie des qualités et conseils aux candidats

Le candidat devait avoir une base théorique, notamment une bonne connaissance des débats doctrinaux, et une bonne maîtrise de l'actualité juridique.

L'introduction doit permettre de mettre en lumière sa culture juridique. Il faut, sous la forme d'un entonnoir, partir du plus général pour arriver au particulier. C'est l'occasion de faire du droit comparé, de l'histoire du droit, de la philosophie ou de la sociologie du droit selon les sujets. C'est aussi l'occasion de délimiter son sujet et de le problématiser afin que le devoir ne soit pas descriptif mais démonstratif.

Le plan doit être au service de la problématique. Il faut soigner un plan qui, à la première lecture, doit permettre au lecteur de vérifier que le candidat a compris le sujet et ses enjeux. Il faut donc soigner les intitulés et l'enchaînement des idées.

Dans la rédaction, enfin, toujours veiller à partir d'une idée fédératrice qui est expliquée et illustrée par des exemples sélectionnés selon leur importance juridique ou selon leur actualité. La lecture du devoir doit donner une impression de simplicité sans être simpliste. C'est ce juste dosage qui fait les bonnes copies.

Enfin, comme il est régulièrement rappelé aux candidats, faire du droit c'est maîtriser un ensemble de données techniques qu'il faut en permanence réintégrer dans un certain contexte politique, économique, social, philosophique, sociologique. Il faut cependant avant tout être un très bon technicien. Les connaissances générales et approximatives sur le droit privé ne permettent pas d'obtenir la moyenne à un sujet de dissertation comme celui-ci.

2.6.4 – Impressions globales

Le sentiment d'ensemble, pour cette année 2016, est que le niveau moyen était hétérogène, entre les différents concours et au sein des concours : sans que des statistiques aient été établies, les écarts de notes, assez proches de ce qu'ils furent les années antérieures, montrent une certaine disparité, le tout allant du presque navrant au très bon niveau. Le constat général est néanmoins celui d'un assez faible nombre de copies de vraiment haut niveau (en particulier en droit public, mais aussi sur le sujet de culture générale cette année), auquel fait écho un nombre restreint de copies authentiquement mauvaises, ainsi qu'une ventilation fréquente (statistiquement classique d'ailleurs) entre 8 et 12. Les attentes formelles et au fond sont généralement satisfaites (à l'exception de quelques vraiment rares copies), mais sont moins bien remplies celles relatives à la méthode et aux connaissances ayant vocation à être mobilisées.

L'impression panoramique, vague, est celle de concours A+ attirant des éléments motivés et dont la formation générale est bonne, voire très bonne (on a remarqué, à la lecture de certaines copies, notamment en culture générale, un certain nombre de travaux attestant un cursus standard de type « sciences po », plus rarement de nature universitaire). Pour l'ensemble des épreuves écrites dont nous avons corrigé les copies, la

production « moyenne » reste de bon niveau, bien qu'on puisse regretter de temps à autres une tendance à la « normalisation » de prestations largement anticipées en « préparations spécifiques » (certaines lectures des sujets et diverses citations révélant un sinistre et mauvais « prêt-à-penser » : pour l'anecdote, nous avons un certain nombre de copies qui s'ouvrent sur Malraux, parfois mal cité d'ailleurs, ou le fameux « rendre à César »). On s'étonnera simplement, en effet, et le constat paraît valable pour l'ensemble des épreuves, d'une tendance à la pensée classique, aux références attendues (quand elles ne sont pas obsolètes, pour l'épreuve de droit public par exemple, bien que le 1 *Membre du jury, donneur de sujets – plus que de leçons... – et correcteur*. 2 constat soit un peu moins vérifié cette année, en raison d'un sujet d'actualité qui en amont avait certainement imposé ses lectures).

Deux remarques pré-conclusives s'imposent alors sur le terrain des observations générales. La première est qu'il importerait peut-être, par la suite, de mieux différencier les types ou fonds d'épreuves entre les concours, car à l'évidence, on ne se trouve pas en présence des mêmes « populations » lorsqu'on corrige les épreuves du 4.1 ou du 4.2 et du 6.1. La ventilation des notes semble révéler une légère difficulté sur laquelle il conviendrait de se pencher. La seconde remarque renvoie au fait que sur les épreuves juridiques techniques en droit public et administration, on constate fréquemment un léger hiatus dans l'appréhension des sujets, tenant peut-être au fait que les candidats paraissent peu au fait de l'actualité immédiate d'un sujet (si bien qu'ils s'en tiennent trop souvent à quelques thématiques certes connues, mais un peu datées). Quant au sujet de culture générale, et pour revenir sur une précédente observation, on ressent trop fréquemment un effet de formatage chez des candidats habitués à d'improbables séminaires de culture générale dont le sens nous échappe, mais au cours desquels, il faut l'imaginer, les fiches de lecture et résumés l'emporteraient bien souvent sur l'abord en profondeur (osons : personnel !) d'un ou des auteurs, voire des thèmes.

Nous nous permettons enfin de suggérer à nouveau cette année, face à une légère érosion du nombre de candidats sur l'ensemble des concours (nous n'oublierons pas que cela fut déjà le cas l'an passé...), une communication plus large sur l'existence de ces (beaux) concours, car bien des étudiants, universitaires de formation, y trouveraient intérêt, ce qui pourrait d'ailleurs conduire à modifier, dans le sens de l'ouverture, le spectre sociologique des recrutements.

2.6.5 – Impression par sujets et épreuves

Épreuve de droit public concours/Administration

Épreuve de droit public concours 4.1 (Faut-il changer de constitution, et de République ?) : pour cette épreuve, notons l'assez bon niveau « moyen » des copies (41 productions) tenant en partie au fait que le sujet était classique pour les juristes, même si l'on attendait beaucoup d'eux, c'est-à-dire une forte capacité à la compréhension panoramique d'un sujet, doublée d'une certaine puissance d'arrimage de la problématique aux questions de fond, d'un sens de la mise en perspective ou en relief, voire d'un sens de la reformulation dynamique du sujet (rien que cela !).

Comme l'année précédente, on regrette la légèreté des développements sur certains éléments techniques, que l'on trouve dans la constitution et qui ne sont pas pour rien dans les difficultés rencontrées. Parmi les défauts récurrents, on peut souligner une tendance à « orienter le sujet » en un sens ici négatif, à le généraliser en oubliant ses aspects

techniques (la notion de hiérarchie des normes suppose un détour par les places historique et actuelle de la Constitution, le point de vue du droit communautaire, celui des juridictions françaises, etc., tout cela sous un angle plutôt technique et juridique). Cependant, la plupart des copies, même quand elles sont passablement hors sujet, demeurent d'assez bonne facture, plutôt bien écrites, avec, à l'occasion, une relative hauteur de vue, qui conduit justement parfois les candidats à se perdre ou à négliger le thème proposé dans ses aspects « pointus » (on songe ainsi à toute la dimension procédurale du déséquilibre, autour du parlementarisme rationalisé et de ses excès, que seules quelques copies ont soulignée). On reprochera comme l'année dernière à certains candidats de s'en être tenus à une vision politiste et politologique du sujet, oubliant ainsi bien souvent les sous-bassements et implications en droit public lato sensu.

Épreuve d'administration concours 4.2 (*L'urgence en droit public français*). Il est difficile de se prononcer à partir de 3 copies, mais on peut noter ici une très forte disparité entre la meilleure copie, solide, bien construite et rythmée par un bon raisonnement finement étayé et la copie blanche, l'intermédiaire révélant une absence de réflexe en droit public, même sur un sujet qui, semble-t-il, aurait pu mobiliser assez facilement les professionnels que sont les candidats.

Épreuve de « culture générale »

Épreuve de culture générale concours 4.1 (*L'État face aux religions*) : relativement à cette épreuve, le sujet mis au concours était en partie « délicat », car assez évidemment branché sur certaines considérations d'actualité. Nous avons vu des copies (64 au total) présentant certaines caractéristiques, comme souvent dans cette épreuve de culture générale. Comme en 2015, certaines productions, assez rares il faut le dire, sont peu référencées (en ce qui concerne les ancrages historiques ou factuels ou dans les textes et auteurs). Le risque de propos plats et creux était d'ailleurs assez important pour ce sujet, trop souvent traité sous l'angle réducteur d'un islamisme radicalisé. D'autres copies, travers inverse, fourmillent de références stéréotypées aux auteurs et peuvent finir par faire perdre de vue les grandes lignes directrices ou les idées vectrices, sans parler d'une réflexion plus personnelle.

Dans l'ensemble, la ventilation des notes fut classique, avec un pourcentage relativement élevé de bonnes (plus rarement très bonnes) copies (allant jusqu'à quelques rares excellentes), une proportion moyenne de copies honorables, un même pourcentage de copies médiocres et un faible pourcentage de copies très insuffisantes. Pour l'essentiel, nombre de candidats n'ont pas pris la peine de définir de manière rigoureuse les grands termes du sujet (peu se sont finalement interrogés sur ce que supposait ou impliquait le « face à face »), mais beaucoup de candidats ont apporté une coloration historique profonde à leur devoir, n'hésitant pas remonter fort loin dans le temps, et ce souvent opportunément. On remarquera encore le travers de certains juristes de formation, qui semblent confondre, même sur un tel sujet, épreuves de droit public et de culture générale (quelques copies insistent de manière pesante sur les libertés publiques, la police administrative, l'état d'urgence, etc.). Une remarque personnelle enfin : les plans sont souvent assez neutres, plutôt habilement pas très impliqués, mais la place réservée à l'État dans le dépassement des tensions est intéressante et mérite attention.

Épreuve de culture générale concours 4.2 : sur le même sujet, et étant rappelé que l'origine des candidats n'est pas exactement la même que celle des candidats au concours « externe » classique, nous exprimerons une surprise désagréable devant le

nombre non négligeable de fautes d'orthographe et de syntaxe (un peu 4 moins cependant qu'en 2015) : une assez grande hétérogénéité (entre 7 et 14) en dépit du faible nombre de copies (7) peut être notée, tout comme l'impression, assez récurrente mais moins systématique que chez les « universitaires », d'un catalogue de citations, façon « culture générale » et « prêt-à-penser ». On soulignera ici qu'en dehors de deux copies qui surnagent (une bonne et une convenable), les autres demeurent assez nettement insuffisantes, pour un concours de ce niveau.

Épreuve de culture générale concours 6.1 : le sujet était le même (L'État face aux religions), mais les copies (au nombre de 13) sont ici « ramassées » entre 08 et 12, sans qu'on puisse dire qu'aucune copie serait véritablement infâmante, ni qu'aucune ne sort du lot. On constate dans l'ensemble un assez net manque de culture générale sur ce sujet, une certaine difficulté à mobiliser quelques grands auteurs classiques, et peut-être, ici ou là, comme une gêne ou une crainte à l'idée que certaines prises de position pourraient être stigmatisantes. Une petite difficulté dans l'analyse du sujet, de ses enjeux, soubassements, implications, apparaît chez certains.

Épreuve de droit public concours 4.1 (*Faut-il changer de constitution, et de République ?*)

Pour cette épreuve, notons le niveau « moyen » des copies (41 productions) tenant en partie au fait que le sujet était classique pour les juristes, même si l'on attendait beaucoup d'eux, c'est-à-dire une forte capacité à la compréhension panoramique d'un sujet, doublée d'une certaine puissance d'arrimage de la problématique aux questions de fond, d'un sens de la mise en perspective ou en relief, voire d'un sens de la reformulation dynamique du sujet. Comme l'année précédente, on regrette la légèreté des développements sur certains éléments techniques, que l'on trouve dans la constitution et qui ne sont pas pour rien dans les difficultés rencontrées. Parmi les défauts récurrents, on peut souligner une tendance à « orienter le sujet » en un sens ici négatif, à le généraliser en oubliant ses aspects techniques (la notion de hiérarchie des normes suppose un détour par les places historique et actuelle de la Constitution, le point de vue du droit communautaire, celui des juridictions françaises, etc., tout cela sous un angle plutôt technique et juridique). Cependant, la plupart des copies, même quand elles sont passablement hors sujet, demeurent d'assez bonne facture, plutôt bien écrites, avec, à l'occasion, une relative hauteur de vue, qui conduit justement parfois les candidats à se perdre ou à négliger le thème proposé dans ses aspects « pointus » (on songe ainsi à toute la dimension procédurale du déséquilibre, autour du parlementarisme rationalisé et de ses excès, que seules quelques copies ont soulignée). On reprochera comme l'année dernière à certains candidats de s'en être tenus à une vision politiste et politologique du sujet, oubliant ainsi bien souvent les soubassements et implications en droit public lato sensu.

Épreuve d'administration concours 4.2 (*L'urgence en droit public français*).

Il est difficile de se prononcer à partir de 3 copies, mais on peut noter ici une très forte disparité entre la meilleure copie, solide, bien construite et rythmée par un bon raisonnement finement étayé et la copie blanche, l'intermédiaire révélant une absence de réflexe en droit public, même sur un sujet qui, semble-t-il, aurait pu mobiliser assez facilement les professionnels que sont les candidats.

Épreuve de culture générale concours 4.1 (*L'État face aux religions*)

Relativement à cette épreuve, le sujet mis au concours était en partie « délicat », car assez évidemment branché sur certaines considérations d'actualité. Nous avons vu des copies (64 au total) présentant certaines caractéristiques, comme souvent dans cette épreuve de culture générale. Comme en 2015, certaines productions, assez rares il faut le dire, sont peu référencées (en ce qui concerne les ancrages historiques ou factuels ou dans les textes et auteurs). Le risque de propos plats et creux était d'ailleurs assez important pour ce sujet, trop souvent traité sous l'angle réducteur d'un islamisme radicalisé. D'autres copies, travers inverse, fourmillent de références stéréotypées aux auteurs et peuvent finir par faire perdre de vue les grandes lignes directrices ou les idées vectrices, sans parler d'une réflexion plus personnelle. Dans l'ensemble, la ventilation des notes fut classique, avec un pourcentage relativement élevé de bonnes (plus rarement très bonnes) copies (allant jusqu'à quelques rares excellentes), une proportion moyenne de copies honorables, un même pourcentage de copies médiocres et un faible pourcentage de copies très insuffisantes. Pour l'essentiel, nombre de candidats n'ont pas pris la peine de définir de manière rigoureuse les grands termes du sujet (peu se sont finalement interrogés sur ce que supposait ou impliquait le « face à face »), mais beaucoup de candidats ont apporté une coloration historique profonde à leur devoir, n'hésitant pas remonter fort loin dans le temps, et ce souvent opportunément. On remarquera encore le travers de certains juristes de formation, qui semblent confondre, même sur un tel sujet, épreuves de droit public et de culture générale (quelques copies insistent de manière pesante sur les libertés publiques, la police administrative, l'état d'urgence, etc.). Une remarque personnelle enfin : les plans sont souvent assez neutres, plutôt habilement pas très impliqués, mais la place réservée à l'État dans le dépassement des tensions est intéressante et mérite attention.

Épreuve de culture générale concours 4.2

Sur le même sujet, et étant rappelé que l'origine des candidats n'est pas exactement la même que celle des candidats au concours « externe » classique, nous exprimerons une surprise désagréable devant le nombre non négligeable de fautes d'orthographe et de syntaxe (un peu 4 moins cependant qu'en 2015) : une assez grande hétérogénéité (entre 7 et 14) en dépit du faible nombre de copies (7) peut être notée, tout comme l'impression, assez récurrente mais moins systématique que chez les « universitaires », d'un catalogue de citations, façon « culture générale » et « prêt-à-penser ». On soulignera ici qu'en dehors de deux copies qui surnagent (une bonne et une convenable), les autres demeurent assez nettement insuffisantes, pour un concours de ce niveau...

Épreuve de culture générale concours 6.1

Le sujet était le même (L'État face aux religions), mais les copies (au nombre de 13) sont ici « ramassées » entre 08 et 12, sans qu'on puisse dire qu'aucune copie serait véritablement infâmante, ni qu'aucune ne sort du lot. On constate dans l'ensemble un assez net manque de culture générale sur ce sujet, une certaine difficulté à mobiliser quelques grands auteurs classiques, et peut-être, ici ou là, comme une gêne ou une crainte à l'idée que certaines prises de position pourraient être stigmatisantes. Une petite difficulté dans l'analyse du sujet, de ses enjeux, soubassements, implications, apparaît chez certains.

3 - ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales n'ont, cette année, montré que des candidats et candidates de qualité, voire de très grande qualité. Dans ces conditions, on peut estimer que le filtre de l'écrit fonctionne bien. Les épreuves orales sont au nombre de trois : un entretien avec le jury, une épreuve d'option et une épreuve d'anglais. Cette dernière étant essentiellement classante, elle ne sera pas commentée ici. Plusieurs types d'observations peuvent être faites sur les prestations à l'oral :

L'épreuve la plus discriminante est l'**entretien avec le jury** (45 minutes). Elle comprend une présentation du candidat et de sa motivation par lui-même, durant environ un quart d'heure, suivi d'un échange varié avec le jury qui cherche à sonder le candidat sur sa capacité de réflexion, sa personnalité, sa résilience, son charisme personnel et, bien sûr, sa motivation. Dans cette épreuve, on observe en général les trois caractéristiques suivantes :

1. Les candidats font preuve d'une bonne maîtrise de la présentation par eux-mêmes, faite clairement et dans le temps imparti. Un grand avantage est donné au naturel et à un minimum de spontanéité. Les candidats cherchant à donner le change ou jouant un rôle sont rapidement mis en difficulté par le jury. Les meilleurs candidats se sont montrés honnêtes et naturels, qu'ils soient réservés ou plus expansifs.

Par rapport à l'an passé, les candidats étaient globalement plus naturels et plus sincères et cela les a tous servis, rendant le travail de choix du jury plus ardu, ce qui est heureux.

En outre, les candidats capables d'exprimer des avis ou des sentiments très personnels ont également été plus nombreux. Le jury a senti plus d'engagement chez la plupart d'entre eux.

Le jury pratique régulièrement des questions ou des demandes surprenantes – à dessein – destinées à mesurer la capacité d'adaptation d'un candidat devant une sollicitation inhabituelle dans le cadre d'un concours. Aucune de ces demandes, je le précise, n'est contraire aux bonnes mœurs. La plupart des candidats réagissent avec naturel, voire spontanéité, humour ou talent, certains parvenant eux-mêmes à surprendre le jury. Cette année, deux d'entre eux ont très maladroitement réagi en contestant l'utilité de la demande ou en tentant de faire la leçon au jury sur sa pratique. Outre que le jury est seul juge que l'utilité de ses demandes, il apprécie généralement peu qu'un candidat lui dicte sa conduite. Cela même révèle d'ailleurs le fond d'un candidat raisonneur ou mal à l'aise devant l'imprévu. Il convient donc pour un candidat de conserver une attitude positive dans ces situations.

2. La motivation des candidats demeure par ailleurs un point essentiel. Celle-ci est souvent attestée par des stages ou des centres d'intérêt qui la confirment et dont le candidat peut parler de façon pertinente. Elle peut aussi procéder d'une découverte plus récente du concours qui n'empêche nullement le jury de reconnaître un enthousiasme plus neuf. La motivation fabriquée, artificielle, reste la pire des prestations. Elle est très vite découverte et mise à mal par le jury. Deux écueils sont en l'occurrence à éviter :

- la motivation surjouée par certains candidats à partir d'une expérience personnelle qui n'est en rien en proportion avec la présentation qui en est faite ;
- l'absence évidente de motivation de la part de certains candidats qui n'ont pris

aucun renseignement sur le statut, les métiers, les évolutions professionnelles possibles, ainsi que les enjeux et les risques qui pourront être rencontrés dans le milieu professionnel. Les motivations peuvent être très variées et ne s'excluent nullement. Ainsi, l'intérêt pour la protection du milieu marin, pour l'état d'officier, l'attrait pour le service public, l'attraction pour la mer et ses métiers, le souhait d'exercer un métier opérationnel, à caractère plus ou moins technique, la chance de pouvoir servir outre-mer se mêlent très différemment selon les candidats et sont le plus souvent cités. Toutefois, le jury reste parfois surpris devant certains candidats au projet très difficile à cerner. Souvent en recherche ou placés devant des perspectives peu avantageuses, ces candidats voient le concours d'administrateur des affaires maritimes comme une simple échappatoire à leur situation présente ou, au final, c'est le ressenti qu'en ont les membres du jury. Toute motivation est honorable ou intéressante dès lors qu'elle prend sa source dans le métier choisi et non dans des circonstances ou des considérations externes à celui-ci. À l'inverse, les meilleurs candidats ont manifestement bien mûri leur réflexion sur leur orientation, ils se sont largement renseignés sur le métier d'administrateur des affaires maritimes et ont rencontré des membres du corps en activité. Certains ont effectué des stages de découverte ou/et ont été préparés aux épreuves orales par des administrateurs en activité. Les candidats aux concours des articles 4.2 et 6.1 en ont la plupart du temps côtoyé.

- d'une façon générale, les candidats les meilleurs et les plus mûrs sont des profils d'étudiants passés par la faculté, que ce soit directement ou avant un IEP ou l'institut des Sciences politiques de Paris. Aucun candidat n'ayant connu que l'IEP ou Sciences Po Paris n'a été retenu cette année faute de maturité. Ce manque de maturité s'exprimait aussi bien dans le projet professionnel, très vague, que dans leur vie personnelle. Il était frappant de constater que les activités extérieures ou les expériences culturelles, professionnelles humanitaires, des premiers étaient intenses tandis que celles des seconds frôlaient le néant.

3. Si de nombreuses questions faisant appel aux connaissances sont posées, elles ne font pas l'essentiel. En effet, le jury cherche plus à faire exercer au candidat sa capacité de réflexion à partir de ses propres connaissances que de chercher les limites de celles-ci. Il va donc souvent sur le terrain des connaissances affichées par le candidat lui-même. Il vaut donc mieux pour le candidat ne pas s'aventurer, dans sa biographie, sur des terrains qu'il maîtriserait insuffisamment. Les connaissances des candidats sont généralement étendues. Leur capacité de réflexion, très sollicitée, est variable mais généralement bonne. Le niveau de connaissances n'est pas négligeable, mais il est moins discriminant que les deux précédents. En effet, normalement, l'écrit a permis – sauf exception – de s'assurer d'un niveau de connaissances et de réflexion suffisant. Le plus intéressant pour le jury dans ce registre reste de pouvoir détecter l'ouverture d'esprit, l'éclectisme, la curiosité du candidat, mais également la présence d'une véritable personnalité et d'un vrai charisme.

4. Un point particulier destiné aux candidats des concours des articles 4.2 et 6.1 mérite d'être souligné : si la prestation à l'oral est déterminante, le profil des candidats, produit de leur expérience passée, pèse très lourd dans le choix du jury. En pratique, les parcours les plus porteurs sont ceux qui ont permis d'accumuler des savoirs ou des réflexes professionnels immédiatement utilisables, soit dans le domaine strictement maritime (chef de quart, inspecteur de la sécurité des navires, par exemple), soit plus transversales (gestion de crise, management). En 2016, la

qualité des candidats au concours 4.2 a été très faible, avec seulement deux admissibles et un seul admis. Le jury regrette notamment le manque de candidatures de très bons officiers-mariniers ou de très bons cadre B ayant une véritable pratique de la mer. En revanche, le concours 6.1 a fait apparaître de très bons profils, variés, et dont le projet professionnel était abouti.

5. Concernant les biographies, leur présentation générale est sobre, formatée, impersonnelle, bref, médiocre dans l'ensemble. Seules, quelques-unes d'entre elles se lisent agréablement et sont réellement informatives. Les meilleures biographies développent les expériences professionnelles et associatives autant que le parcours académique proprement dit, voire plus. Elles mentionnent les centres d'intérêt, qui sont autant de pistes d'échange permettant de mieux connaître le candidat. En outre, la plupart des biographies sont des documents-types, tous usages. Peu sont élaborées dans le sens du concours présenté. Cette année, comme l'an passé, très peu de candidats mentionnent sur la biographie le concours présenté, indiquant par là que celle-ci est « dirigée ». D'autres ont en revanche développé plus ou moins les expériences, stages ou autres centres d'intérêt clairement en lien avec le concours visé. Ils ne sont pas la majorité. Les photos des candidats restent mauvaises et le jury peine à parfois à reconnaître le candidat lorsqu'il se présente. Soit en raison de la qualité de la photo elle-même, soit de la qualité de sa reproduction sur le document, il est parfois difficile aux membres du jury, au moment des délibérations, de faire le lien entre la photo du candidat et le souvenir conservé.

6. Concernant l'attitude vis-à-vis du jury, la désinvolture semble en nette régression, ce qui semble indiquer que le rapport de jury 2015 a été lu. En 2016 aucun candidat n'a omis de décliner son nom, ni de saluer le jury que ce soit à l'entrée ou à la sortie ni encore de s'asseoir sans y être invité. Les candidats militaires ont toujours une présentation exemplaire de ce point de vue. Sans être toujours déterminants, ces détails ont tendance à indisposer le jury, qui attend des candidats un minimum de courtoisie, notamment de s'adresser en premier au président du jury, puis aux membres.

Dans **les épreuves à option**, on trouve – à grands traits – trois sortes de candidats :

- ceux qui font preuve d'une grande maîtrise du sujet. Même fortement stressés, ils sont capables de restituer leurs connaissances et de le faire intelligemment. Ils sont très bien préparés et résistent ensuite correctement aux questions du jury ;
- ceux qui sont capables de faire un exposé très structuré et bien mené avec des connaissances peu approfondies. Cela a notamment été le cas fréquemment des candidats ayant choisi l'économie. En effet, on observe que l'économie constitue majoritairement un choix par défaut. Peu d'entre ceux qui ont choisi cette option ont une véritable culture économique et sont capables non seulement de citer les auteurs (ce que tous font), mais aussi de maîtriser les doctrines, les mécanismes ou les lois économiques mentionnées. Malgré cela, leur prestation montre souvent une belle capacité de réflexion à partir de connaissances très générales, voire lacunaires. Dans ce cas, la différence se fait sur la maîtrise des notions de base, sur laquelle la préparation doit être centrée et sans laquelle contresens et hors-sujets sont probables. Si ces prestations sont souvent le produit de préparations assez formatées, elles peuvent aussi montrer une bonne réactivité et une bonne adaptabilité. C'est la majorité des candidats ;
- ceux qui sont incapables de traiter le sujet. Certains ont fait un mauvais choix

d'option, pensant que prendre une option différente à l'écrit et à l'oral, leur serait favorable. Certains se sont très mal préparés ou pas du tout. Le jury tente dans ce cas un « sauvetage » du candidat qui permette malgré tout de se faire une idée du savoir de celui-ci. Cette démarche n'a pas eu de succès dans certains cas. Ces candidats restent rares.

Les candidats reçus en 2016 appartenaient tous, et tous recrutements confondus, aux deux premières catégories.

4 – STATISTIQUES

<i>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES</i>						
Année	Nbre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents oral	Admis
Article 4-1						
2013	5	111	62	21	19	5 LP - 5 LC
2014	8	169	83	31	31	8 LP - 4 LC
2015	8	134	73	26	22	8 LP - 6 LC
2016	8	109	64	22	22	8 LP - 5 LC
Article 4-2						
2013	4	17	14	6	6	4LP
2014	2	21	14	2	2	2 LP
2015	4	16	8	4	3	3 LP
2016	4	14	13	7	2	1 LP

Article 6-1

<i>ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES</i>						
Année	Nbre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents oral	Admis
2013	5	111	62	21	19	5 LP - 5 LC
2014	4	35	25	13	13	3 LP
2015	4	35	21	15	14	4 LP - 1 LC
2016	2	22	13	8	8	2 LP - 3 LC

Article 7-II

<i>ADMINISTRATEURS EN CHEF 2EME CLASSE DES AFFAIRES MARITIMES</i>						
Année	Nbre de postes	Inscrits	Préselectionnés	Présents oral	Admis	
2013	1	10	4	4	1 LP – 1 LC	
2016	2	14	7	7	2 LP	

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr – www.logement.gouv.fr